



19 AVR. 2014

ARRIVÉE

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

9 AVR. 2014

COURRIER ARRIVÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2014.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie, BRETON Jessica.

ABSENTS : Néant.

Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

OBJET : Election des représentants aux structures extérieures

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement intégral du Conseil municipal, il convient de déterminer les différentes structures extérieures et d'en élire les Membres.

Les Conseillers municipaux souhaitant siéger aux dites structures sont invités à faire acte de candidature.

Décision :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, aux résultats des votes secrets, ont été désignés les Conseillers ci-après appelés à siéger aux structures extérieures suivantes :

Représentants aux structures extérieures

	Titulaires	Suppléants
SIVU Megève/Praz	Yann Jaccaz, Pierre BESSY, Claude JOND, Solange COOKE	Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD
SIVOM du Jaillet	Yann Jaccaz, Pierre BESSY	Claude JOND, Solange COOKE
SITOM	<i>Non défini</i>	
SYANE	Yann JACCAZ	
EPF	Yann JACCAZ	Priscillia ARVIN-BEROD
Office du Tourisme Conseil d'administration	Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND	
Association des communes forestières	Franck PRADEL	
Conseiller Défense	Jean LABROUSSE	

Amendements : Néant

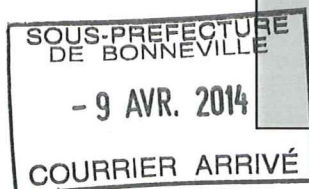
Adoption :

Conseillers présents.....15
 Procurations.....00
 Votants15
 Pour15
 Contre00
 Abstention00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre, sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Prefecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2014.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie, BRETON Jessica.

ABSENTS : Néant.

Secrétaire de séance : BESSY Pierre.

Objet : Désignation des délégués qui siégeront à l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de Haute-savoie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-savoie en date du 23 décembre 2003 sous le numéro 2003-2914 ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-savoie et notamment, l'article VII desdits statuts ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06/04/2010 approuvant l'adhésion de la commune à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-savoie ;

Vu le renouvellement des Conseils municipaux ;

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sont élus pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Spéciale de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-savoie :

- 1 Délégué titulaire, soit Yann JACCAZ
- 1 Délégué suppléant, soit Priscillia ARVIN-BEROD.

Mairie de PRAZ-SUR-ARLY

19 AVR. 2014

ARRIVÉE

Amendements :

Néant

Adoption :

Conseillers présents 15
Procuration..... 00
Votants 15
Pour..... 15
Contre 00
Abstention..... 00

Le Maire, Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée, par extrait, au compte-rendu affiché à la porte de la Mairie le